



REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Département de la GIRONDE

-----  
Commune de SAVIGNAC-DE-L'ISLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 23 mars 2017

**N°13-2017** : Adhésion à un groupement de commande pour « L'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique »

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois mars à 18 heures 15 minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Savignac de l'Isle, se sont réunis en mairie de Savignac de l'Isle, sur convocation qui leur a été adressée par Madame Chantal GANTCH, Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code général des Collectivités Territoriales, le 16 mars 2017.

**Nombre de conseillers en exercice** : 14

**Etaient présents** : 12 conseillers

Madame Chantal GANTCH – Maire ; Madame Véronique CHENAL, Madame Muriel GABRIEL et Monsieur Éric BINET – Adjointes et Adjoint au Maire ; Mesdames Aurélie CELLIER et Béatrice DE JESSE LEVAS ; Messieurs Jean AUBRY, Thibaut FUGIER, Laurent MEYNIER, François PURGUES, Antoine ROUGIER et Joël VERDIER – Conseillers municipaux.

**Absents excusés** : Madame Francine LOTTE (donne pouvoir à Madame Béatrice DE JESSE LEVAS) et Monsieur Éric FRON-ORTIN (donne pouvoir à Madame Véronique CHENAL).

**Secrétaire de séance** : Madame Muriel GABRIEL.

# ***DELIBERATION***

**Vu** la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

**Vu** la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

**Vu** le code de l'énergie,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28,

**Considérant** que la Commune de Savignac de l'Isle a des besoins en matière d'achat d'énergies, de travaux, de fourniture et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

**Considérant** que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

**Considérant** que les Syndicats d'Energies de la région Nouvelle Aquitaine s'unissent pour constituer un groupement de commandes, avec des personnes morales de droit public et de droit de privé, pour l'achat d'énergies, de travaux, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

**Considérant** que le groupement est constitué pour une durée illimitée,

**Considérant** que pour satisfaire ses besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,

**Considérant** que le SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde) sera le coordonnateur du groupement,

**Considérant** que ce groupement présente un intérêt pour la Commune de Savignac de l'Isle au regard de ses besoins propres,

Sur proposition de Madame le Maire et, après avoir entendu son exposé, le **Conseil Municipal** décide, après en avoir délibéré :

**POUR : 13**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1**

- l'adhésion de la Commune de Savignac de l'Isle au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- d'autoriser Madame le Maire à signer la nouvelle convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

- d'autoriser Madame le Maire à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la collectivité,
- d'autoriser le coordonnateur et le Syndicat d'énergies dont il dépend, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion sur le ou les titulaire(s) des marchés conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive.
- de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune de Savignac de l'Isle est partie prenante,
- de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la Commune de Savignac de l'Isle est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- **M. Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,**
- **M. Le Président du SDEEG.**
- **M. l'Inspecteur divisionnaires des Finances publiques de la Trésorerie de Coutras.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,**

**Le Maire,  
Chantal GANTCH.**

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité,

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.